



| | | | | |
|--|--|----------|--------------------------------|--|
|  | ORIGINE FRANCE GARANTIE Référentiel sectoriel de délivrance du label | Document | Annexe Sectorielle Ameublement |  |
| | | Version | V1 | |
| | | Date | 27/02/2017 | |

Référentiel Sectoriel : AMEUBLEMENT

PRÉAMBULE :

Les échanges avec les professionnels ont mis en évidence un certain nombre de spécificités propres au secteur de l'ameublement.

Pour le Secteur de l'ameublement, l'analyse de risques qui permet le dimensionnement et la planification des audits prend notamment en compte :

- le risque associé aux acteurs ayant des activités diversifiées,
- le risque de non maîtrise de la traçabilité,
- le risque associé aux acteurs disposant de multiples sites de production.

Les conclusions de l'analyse de risques pourront mener à la réalisation d'audits sans information préalable du Demandeur, du prestataire ou du sous-traitant.

CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS :

Ce référentiel sectoriel s'applique aux différents secteurs de l'ameublement quel que soit le type de matière utilisée (bois massif ou panneaux, métal, plastique, tissu, mousse, cuir...) à destination des professionnels ou des particuliers.

Gammes de meubles ou ensembles sur-mesure :

Cuisine : le « modèle-type » d'une gamme de mobilier de cuisine sur lequel est calculé le PRU est toujours composé à minima de :

- 2 éléments de rangement bas, en largeur 600 ou 800mm,
- 2 éléments de rangement haut, en largeur 600 ou 800mm,
- Avec au global au moins 4 portes et 2 tiroirs.

Le plan de travail fait l'objet d'un traitement indépendant. A lui seul, il peut ou non être labellisé. Même chose pour l'électroménager et les accessoires.

Salle de bain : le « modèle-type » d'une gamme de mobilier de cuisine sur lequel est calculé le PRU est toujours composé à minima de :



- 1 élément de rangement bas sous vasque, en largeur 800 mm, avec au moins 1 porte ou 1 tiroir,
- 1 élément de rangement « colonne », en largeur 400 mm et hauteur 1800mm, avec au moins 1 porte.

Le plan de toilette avec ou sans vasque intégrée ou encore le « plan vasque » fait l'objet d'un traitement indépendant. A lui seul, il peut ou non être labellisé.

Dressing composable : le « modèle-type » d'une gamme de dressings sur lequel est calculé le PRU est toujours composé à minima de :

- 1 élément de rangement type caisson volumique en largeur 500 mm, profondeur 500 mm et hauteur 2000 mm,
- Avec au moins 2 tiroirs et 4 étagères.

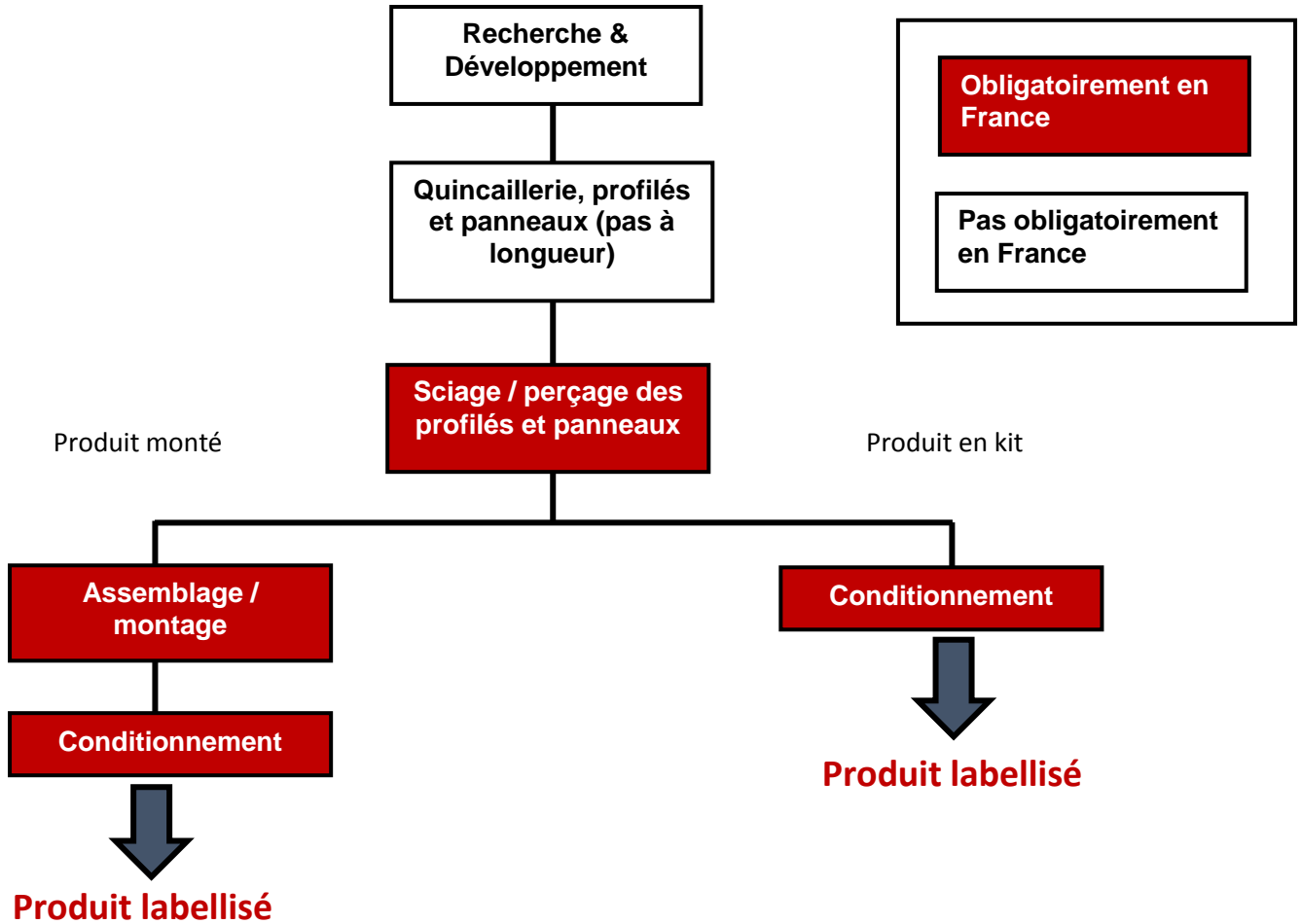
Le plan de toilette avec ou sans vasque intégrée ou encore le « plan vasque » fait l'objet d'un traitement indépendant. A lui seul, il peut ou non être labellisé.

| | | | | |
|---|--|----------|--------------------------------|---|
|  | ORIGINE FRANCE GARANTIE Référentiel sectoriel de délivrance du label | Document | Annexe Sectorielle Ameublement |  |
| | | Version | V1 | |
| | | Date | 27/02/2017 | |



CRITERES DE LABELLISATION

Les principes généraux du référentiel, critère A et critère B, sont applicables conformément au chapitre 5 du Référentiel Socle.

Le processus de fabrication d'un produit **d'Ameublement** peut être schématisé comme suit :



Ce schéma retranscrit le processus de fabrication d'un meuble dans son principe général.

| | | | | |
|--|--|----------|-----------------------------------|--|
|  | ORIGINE FRANCE GARANTIE Référentiel sectoriel de délivrance du label | Document | Annexe Sectorielle Ameublement |  |
| | | Version | V1 | |
| | | Date | 27/02/2017 | |

HISTORIQUE DES ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL SECTORIEL:

| Résumé de la modification | Rédacteur | N° Version | Date de la Version |
|-----------------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|
| Création de l'annexe. | T. Magnon-Pujo | V0 | 26/09/2016 |
| Simplification de l'annexe. | J. Vialar | V1 | 27/02/2017 |